

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 21 août 2024 à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP (Trigance), Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon), Jacques ESPITALIER (Quinson), Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue), Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou), Paul CORBIER (St Julien du Verdon), Bernard MAGNAN (Valensole), Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines), Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération), Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence), Raymonde CARLETTI (La Martre), Romain COLIN (Moustiers Ste Marie).

Excusés qui ont donné pouvoir : Bruno BICHON (Thorame-basse) à Jacques AVANIAN, Antoine FAURE (Aups) à Jean-Pierre BAGARRE, Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Paul CORBIER, Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional) à Bernard CLAP, Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à Michèle BIZOT-GASTALDI.

1. Attribution du marché «Etude de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement des digues de Vinon-sur-Verdon»

Les digues de la traversée de Vinon-sur-Verdon se décomposent en 3 systèmes d'endigements : la digue amont du pont, la digue aval du pont en rive gauche, la digue en aval du pont en rive droite. Elles ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de classement daté du 20 novembre 2023. Les digues de Vinon sont globalement en très mauvais état, avec une végétation importante selon les secteurs, de nombreuses souches massives qui les déstructurent, de très nombreux terriers d'animaux fouisseurs.

Les travaux de confortement visés par la présente délibération concernent les digues en aval du pont rive droite et gauche et la digue en amont rive gauche. Cette action est financée par l'Etat (50% du HT), le CD 83 (30% du HT) et l'autofinancement couvert par la DLVA dans le cadre du volet PI de la GEMAPI.

Un marché en procédure d'appel d'offre ouvert a été lancé pour la réalisation de cette étude.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le matin, les membres du Bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président à signer le marché avec le bureau d'études SAS HYDRETTUES pour un prix global et forfaitaire de 127 980.00 € T.T.C. au titre de la tranche ferme et 109 680.00 € T.T.C. au titre de la tranche optionnelle ;
- autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

2. Attribution du marché « Etudes de maîtrise d'œuvre pour la restauration du Verdon et la protection contre les crues à La Foux d'Allos »

Le Verdon et ses affluents ont été largement artificialisés à la Foux d'Allos (tête du bassin du Verdon) au cours des années 70-80 pour créer la station de ski. Le Verdon dans une partie de la traversée de la station est canalisé dans un tunnel long de 170 mètres. En 2012, un fontis s'est produit au voisinage du bâtiment Intersport. Celui-ci a été rebouché par des matériaux pour reconstituer la surface du parking.

Consécutivement à l'apparition de ce fontis, la voute du tunnel s'est fortement déformée et gaufrée, sur un linéaire d'environ 15 ml. Pour tenter de stabiliser le tunnel, les services techniques de la commune d'Allos ont procédé en urgence à des travaux de renforcement des semelles de fondations des deux piédroits par l'exécution d'une contre semelle en béton armé. Une étude hydrologique et hydraulique de la zone a été réalisée par les services RTM en 2018.

Deux objectifs sont à concilier dans le cadre de cette étude : restaurer les capacités écologiques du Verdon (par la découverte, l'élargissement du lit...) et protéger la station de la capacité érosive des crues du Verdon et du ravin de l'Aiguille. La zone d'étude inclut le Verdon sur toute la traversée de la Foux d'Allos, ainsi que le ravin de l'Aiguille sur sa partie urbanisée.

Cette action est financée par l'Etat (50% du HT), l'Agence de l'eau (30% du HT) et l'autofinancement couvert par la CCAPV dans le cadre du volet PI de la GEMAPI.

Un marché en procédure d'appel d'offre ouvert a été lancé pour la réalisation de cette étude.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le matin, les membres du Bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président à signer le marché avec le bureau d'études SAS HYDRETTUES pour un prix global et forfaitaire de 88 400,00 € T.T.C. au titre de la tranche ferme et 106 080,00 € T.T.C. au titre de la tranche optionnelle
- autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

3. Attribution de l'accord cadre multi-attributaires - Travaux d'entretien et de restauration de la végétation des cours d'eau du bassin versant du Verdon pour la période 2024-2027

L'EPAGE Verdon dans le cadre de la compétence GEMAPI porte la mise en œuvre :

- du plan pluriannuel de restauration et d'entretien des ripisylves,
- du plan de gestion sédimentaire du haut Verdon,
- du plan de gestion des espèces exotiques envahissantes,
- des travaux d'entretien de la végétation sur les digues ayant vocation à être classées en système d'endigement,
- des travaux d'urgence en cas de crues sur le bassin versant.

Pour la réalisation de ces travaux, et pour la période 2024-2027, un marché en procédure d'appel d'offre ouvert a été lancé sous la forme d'un accord-cadre pluriannuel multi-attributaires à marchés subséquents pour les lots 1, 2, 3 et 5 et à bons de commande pour le lot 4, avec un montant annuel maximum fixé par lot :

	Montant minimum	Montant annuel maximum TTC
Lot 1 : Secteur Haut et Moyen Verdon	0	250 000 €
Lot 2 : Secteur Bas Verdon	0	150 000 €
Lot 3 : Secteur Artuby Jabron	0	150 000 €
Lot 4 : Travaux d'urgence	0	500 000 €
Lot 5 : Entretien des digues	0	60 000 €

Sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le matin, les membres du Bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président à signer l'accord cadre « Travaux d'entretien et de restauration de la végétation des cours d'eau du bassin versant du Verdon 2024-2027 » avec les entreprises suivantes, qui seront remises en concurrence sous la forme de marché subséquent à chaque survenance de besoins :

Lots	Entreprises retenues au titre de l'accord cadre
Lot 1 : Secteur Haut et Moyen Verdon	SARL SN PROVENÇALE D'ENVIRONNEMENT SARL TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT SARL ACTION TRAVAUX ENVIRONNEMENT
Lot 2 : Secteur Bas Verdon	SARL TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT SARL SN PROVENÇALE D'ENVIRONNEMENT SARL MACAGNO
Lot 3 : Secteur Artuby Jabron	SARL TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT SARL SN PROVENÇALE D'ENVIRONNEMENT SARL ACTION TRAVAUX ENVIRONNEMENT
Lot 4 : Travaux d'urgence	SARL ATE ACTION TRAVAUX ENVIRONNEMENT SARL TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT SARL MACAGNO
Lot 5 : Entretien des digues	SARL TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT SARL SN PROVENÇALE D'ENVIRONNEMENT SARL MACAGNO

- autorisent le Président à signer les marchés subséquents et bons de commande qui découleront de cet accord-cadre,
- autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 23 août 2024

Le Président,
Bernard CLAP

